

**MAIRIE DE SAINT-OYEN
73260 SAINT-OYEN**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2017**

Etaient présents :

Thierry BRUNIER - Eric COLLIN – Jacqueline ARNAULT – Christophe BARNY – Ahmed JAMALI - Christophe PERCEVAL - Alain PIANI – Sandrine ROSSETTI-COCHEMÉ - Christian TISSOT.

Secrétaire de séance : Eric COLLIN.

Le Maire ouvre la séance à 20 h 35.

Monsieur le Maire propose le rajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

1°) la cotisation annuelle 2017 à l'Association des Communes Forestières de Savoie,

2°) le renouvellement de notre engagement à PEFC, Association Française de Certification Forestière, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022. Le Conseil Municipal, donne son accord pour le rajout de ces deux points.

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 27 septembre 2017, celui-ci n'appelant aucune observation est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

2°) EXTENSION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) AUX AGENTS RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie réuni le 19 octobre 2017 a émis un avis favorable à l'extension du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux agents relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à compter du 1^{er} novembre 2017. Le Conseil Municipal, suit l'avis du Comité Technique et décide d'instaurer l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Délibération N° 17/05/01

3°) REMPLACEMENT D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SIERSS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame France MARTIN-LAME du Conseil Municipal qui était déléguée titulaire au sein du SIERSS. En conséquence, il est nécessaire de procéder à son remplacement par la nomination d'un nouveau délégué, soit suppléant, si le suppléant actuel, Eric COLLIN, est nommé titulaire, soit titulaire si Eric COLLIN reste délégué suppléant. Le Conseil Municipal, décide de nommer Eric COLLIN, délégué titulaire et Thierry BRUNIER, délégué suppléant. Délibération N° 17/05/02

4°) MOTION DE SOUTIEN AUX ELEVEURS SUR LA QUESTION DE LA PREDATION EN ZONE DE MONTAGNE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Maires de Savoie relatif à l'élevage de montagne fortement menacé par la présence du loup. L'évolution significative du nombre d'attaque sur les troupeaux en Savoie ces six dernières années met en jeu l'équilibre du système agro pastoral tel qu'il est développé dans notre département. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, apporte son soutien et se déclare solidaire de la situation des éleveurs de Savoie face aux préjudices subis par les attaques des loups sur les troupeaux et interpelle Monsieur le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire et Monsieur le Ministre de l'Agriculture pour que la prédation soit considérée dans le contexte spécifique de la Savoie de façon à prendre rapidement des mesures adaptées pour sauvegarder l'activité économique liée au pastoralisme.

Délibération N° 17/05/03

5°) OUVERTURE DES OFFRES DE PRIX RELATIVES A LA VENTE D'UN LOT DE BOIS

Monsieur le Maire informe les conseillers de la mise en vente d'un lot de bois situé en bordure de piste, au départ de la piste forestière à l'amont de la RD menant à Doucy (amont de la ligne électrique) composé de deux grumes de hêtres abattues, ébranchées pour un volume approximatif de 4 m³. Il précise que la remise des offres a été fixée au 30 octobre 2017 et que deux plis ont été déposés dans l'urne située au secrétariat de mairie. Le délai d'exploitation court jusqu'au 30 novembre 2017. Monsieur le Maire procède à l'ouverture des plis et annonce que les offres s'élèvent une à 81,50 Euros et l'autre à 100,00 Euros. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le lot de bois à la personne qui a misé le plus haut, soit à la somme de 100,00 Euros.

Délibération N° 17/05/04

Monsieur le Maire précise qu'il sera nécessaire d'en informer Monsieur MAGNIEN, agent de l'ONF chargé de l'exploitation de notre forêt communale.

Points supplémentaires :

1°) Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'Association des Communes Forestières de Savoie forme, informe et défend l'intérêt des élus dans leur rôle de propriétaire forestier et d'aménageur du territoire. Il précise que le montant de la cotisation s'élève à la somme de 190,00 Euros. Le Conseil Municipal, décide de ne pas adhérer à l'Association des Communes Forestières de Savoie.

2°) Monsieur le Maire rappelle également aux conseillers notre engagement à PEFC, Association Française de Certification Forestière qui prend fin le 31 décembre 2017 qui a pour but la gestion forestière adaptée à la forêt française. L'Association propose le renouvellement de notre engagement pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 pour un montant de 72,32 Euros pour les 5 années. Le Conseil Municipal, décide de renouveler notre engagement à PEFC, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 pour un montant de 72,32 Euros pour les 5 années.

Délibération N° 17/05/05

6°) AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les conseillers des décisions prises par le Département lors des dernières commissions permanentes, soit :
 - Un montant de 36 500,00 Euros attribué à l'APTV dans le cadre du Contrat territorial de Tarentaise-Vanoise de 3ème génération (CTS 3G) - Volet départemental : exercice 2017 – Action N° 3.2.2- Soutenir la réalisation d'études liées au SCOT – pour le financement d'études complémentaires nécessaires à la finalisation du SCOT Tarentaise, un montant de 5 450,00 Euros dans le cadre du Contrat Territorial de Savoie 3^{ème} génération du Territoire Tarentaise-Vanoise au titre du projet Développement du Pays d'Art et d'Histoire de Tarentaise 2017 et un montant de 14 000,00 Euros au titre des contrats de territoire de Tarentaise-Vanoise de 3^{ème} génération (CTS 3G) – Volet départemental : exercice 2017 – Action N° 3.2.1 – Soutenir l'ingénierie liée à l'aménagement, à l'urbanisme et au logement – Demi-poste d'ingénierie de l'urbanisme et déplacement pour l'année 2017.
 - Un montant de 2 608,84 Euros attribué au CIAS de Moûtiers dans le cadre de la conférence des financeurs au titre de l'année 2017.
 - Un montant de 26 700,00 Euros attribué au Collège Jean Rostand de Moûtiers au titre de la subvention EPS pour l'exercice 2018 sous réserve du vote des crédits correspondants au budget primitif 2018 du Département.
- Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la nomination de Madame Isabelle ZANETTO, comptable public, à la Trésorerie de Moûtiers à compter du 1^{er} novembre 2017 suite à la mutation professionnelle de Monsieur Jean-Louis AUGE.
- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise lors du dernier conseil municipal d'attribuer une subvention à l'Association « Carrefour des Communes » afin de venir en aide à la population des îles françaises de Saint-Martin et Saint-Barthélémy dévastées par l'ouragan Irma le 6 septembre 2017. Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de l'Association « Carrefour des Communes ».
- Monsieur le Maire fait part également des remerciements de l'Association LE SOLAN pour l'aide apportée lors de l'organisation de leur fête annuelle du Pain et du Cidre qui s'est déroulée les 14 et 15 octobre 2017.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la posture Vigipirate « Rentrée 2017 » actuellement en vigueur est remplacée par la posture « Transition 2017-2018 » à compter du 2 novembre 2017 qui prend en considération les risques spécifiques liés à l'ensemble des festivités de fin d'année (marchés de Noël, cérémonies religieuses, fréquentation accrue des espaces commerciaux. Sur décision du Premier Ministre, l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « **sécurité renforcée – risque d'attentat** » conformément au plan Vigipirate du 1^{er} décembre 2016.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Mairie d'Aigueblanche adressé à la Société DOUCY BUS de Doucy leur informant de l'arrêt de la ligne de transport Doucy/Moûtiers.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Hervé GAYMARD concernant la Déclaration de Service Publique (DSP) très haut débit mise à mal du fait des agissements des anciens dirigeants de la Société FIBREA. La résiliation de la convention de Déclaration de Service Public a été prise lors de l'Assemblée du 20 octobre 2017 et une nouvelle procédure a été lancée en urgence afin de bâtir rapidement un nouveau projet pour le territoire de la Savoie.
- Monsieur le Maire rappelle la cérémonie du 11 novembre. Rendez-vous est pris à 9 h 30 au Monument aux Morts.
- Madame Jacqueline ARNAULT informe l'assemblée que la Commission Sociale a retenu la proposition de L'Oie Gourmande pour le repas des Ainés au prix de 29,00 Euros le menu, repas qui sera organisé le dimanche 3 décembre 2017. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et accepte la proposition de la Commission Sociale.
- Madame Jacqueline ARNAULT indique qu'il serait nécessaire de procéder à l'installation d'un éclairage automatique au-dessus la porte d'entrée de la salle polyvalente.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que trois ampoules des poteaux électriques de l'éclairage public ont été changées (trois dernières ampoules). Dorénavant, elles seront remplacées par des ampoules à basse consommation. Il précise également que les verres des réverbères seront également changés par des verres laissant mieux passer la lumière.
- Madame Sandrine ROSSETTI-COCHEMÉ fait part aux conseillers de la difficulté de circuler Place de La Mûre par le stationnement gênant de véhicules. Monsieur le Maire précise qu'un courrier sera adressé aux habitants du quartier afin qu'ils respectent le stationnement de leurs véhicules sur les emplacements délimités.

Le Maire lève la séance à 21 h 40.

Le secrétaire de séance,
Eric COLLIN

Le Maire,
Thierry BRUNIER